



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-neuvième session

Katowice, 2-8 décembre 2018

Point X de l'ordre du jour provisoire

**Trente-quatrième réunion du Groupe d'experts
des pays les moins avancés**

Rapport du secrétariat

Résumé

La trente-quatrième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés s'est tenue à Freetown (Sierra Leone) du 21 au 24 août 2018. À cette occasion, le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail glissant pour 2018-2019. Il a eu des échanges avec des représentants du Fonds pour l'environnement mondial et de ses agents d'exécution sur l'appui qu'ils continuent d'apporter aux pays les moins avancés (PMA) concernant le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation et la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA, qui prévoit l'élaboration et l'exécution de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. Il a aussi eu des échanges avec des représentants d'autres organisations compétentes au sujet de la collaboration dans le domaine de l'aide aux PMA et avec des représentants du Gouvernement sierra-léonais concernant leurs travaux relatifs à l'adaptation.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat	1–2	3
II. Résumé de la trente-quatrième réunion du Groupe d’experts	3–22	3
A. Délibérations.....	3–7	3
B. Évolution du processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation	8–16	4
C. État d’avancement de la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation	17–21	6
D. Mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des pays les moins avancés	22	6
III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour 2018-2019	23–80	7
A. Conseils techniques et appui au processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation et au groupe de travail technique sur les PNA	23–46	7
B. Questions relatives à l’accès au Fonds vert pour le climat	47–48	11
C. Expos PNA	49–54	11
D. Indications et avis techniques concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre de l’adaptation	55–57	12
E. Exécution des plans nationaux d’adaptation.....	58–60	12
F. Établissement du profil des pays les moins avancés	61	13
G. Collaboration avec d’autres organes et programmes au titre de la Convention	62	13
H. Dialogue avec le Gouvernement sierra-léonais	63–68	14
I. Dialogue avec les organisations compétentes	69–76	15
J. Aperçu des activités prioritaires pour 2018-2019	77–80	17
Annexe		
. Membres du Groupe d’experts des pays les moins avancés au 21 août 2018		18

I. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties (COP) a prolongé jusqu'en 2016-2020 le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés (le Groupe d'experts) dans sa description actuelle¹ et a chargé le Groupe d'experts de mener un certain nombre d'activités supplémentaires², notamment pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris³.
2. En conséquence, le Groupe d'experts est chargé d'élaborer un programme de travail glissant sur deux ans, que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) examinera à la première session qu'il tiendra chaque année, et de lui rendre compte de ses travaux à chacune de ses sessions⁴.

II. Résumé de la trente-quatrième réunion du Groupe d'experts

A. Délibérations

3. La trente-quatrième réunion du Groupe d'experts s'est tenue à Freetown (Sierra Leone) du 21 au 24 août 2018. Elle a été ouverte par M. Sadic Sillah, Vice-Ministre des transports et de l'aviation du Gouvernement sierra-léonais.
4. Le Groupe d'experts a invité le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution du FEM, et d'autres organisations compétentes, à participer à la réunion pour débattre de l'appui aux pays les moins avancés (PMA). Y ont assisté des représentants des entités ci-après : Programme de recherche sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), secrétariat du FEM, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Organisation météorologique mondiale (OMM). Le secrétariat du Fonds vert pour le climat et l'Institut international du développement durable, qui assurait le secrétariat du Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation (PNA), ont communiqué par écrit à la réunion des renseignements actualisés. Le Groupe d'experts a aussi invité un spécialiste de l'évaluation des progrès en matière d'adaptation à ouvrir les débats sur le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans le cadre des PNA et à y prendre part.
5. Un dialogue a été mené avec le Gouvernement sierra-léonais pour examiner les progrès accomplis par la Sierra Leone, ainsi que les problèmes, les lacunes et les besoins concernant l'élaboration et la mise en œuvre des PNA.
6. Le Groupe d'experts a élu M^{me} Hana Hamadalla Mohamed (Soudan) Vice-Présidente. La composition actuelle du Groupe d'experts est présentée dans l'annexe.
7. Le Groupe d'experts a noté que les membres ci-après le représentaient dans le cadre d'activités menées en collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention :
 - a) M^{me} Beth Lavender (Canada) et M. Aderito Santana (Sao Tomé-et-Principe), dans le cadre de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des plans d'action nationaux ;
 - b) M. Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie), dans le cadre des travaux du Comité de l'adaptation sur le processus d'examen technique des mesures d'adaptation ;

¹ Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18 et 3/CP.20.

² Décision 19/CP.21, par. 1 à 3.

³ Décision 1/CP.21, par. 41 et 45.

⁴ Décision 6/CP.16, par. 3.

c) M. Idrissa Semde (Burkina Faso), dans le cadre de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ;

d) M. Ewin Künzi (Autriche), dans le cadre de la collaboration avec le Comité exécutif de la technologie ;

e) M^{me} Mohamed, dans le cadre des travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités ;

f) M^{me} Mery Yaou (Togo), dans le cadre des travaux du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

B. Évolution du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Progrès accomplis par les pays en développement dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

8. Le Groupe d'experts a noté que la plupart des pays en développement mènent diverses activités afin d'élaborer leur PNA. Il a noté qu'au 21 septembre 2018, les 11 pays en développement suivants avaient achevé leur PNA et avaient communiqué celui-ci au moyen de la plateforme NAP Central⁵ : Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Colombie, État de Palestine, Kenya, Sainte-Lucie, Soudan, Sri Lanka et Togo. Un pays en développement (Fidji) a présenté son cadre relatif au PNA.

9. Le Groupe d'experts a noté, en outre, qu'aucun de ces pays n'avait encore sollicité de financement du Fonds vert pour le climat au titre de la mise en œuvre des politiques, des projets ou des programmes prioritaires figurant dans son PNA.

2. Progrès en matière d'appui fourni

10. Le Groupe d'experts a pris note des renseignements communiqués à la réunion sur l'appui fourni au processus d'élaboration et d'exécution des PNA entre mars et août 2018⁶, dont on trouvera un résumé aux paragraphes 11 à 16 ci-après.

11. Le Groupe d'experts, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, a organisé une réunion d'experts des Parties, tenue du 7 au 9 février 2018 à Sao Tomé (Sao Tomé-et-Principe)⁷, afin d'évaluer les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA, et il a organisé l'Expo PNA, qui s'est tenue du 4 au 6 avril 2018 à Charm el Cheikh (Égypte)⁸. Il a également poursuivi ses travaux concernant les orientations techniques et l'appui au processus d'élaboration et d'exécution des PNA (voir chap. III.A ci-dessous).

12. Depuis mars 2018, le Programme d'appui mondial aux PNA, administré conjointement par le PNUD et le PNUF, fournit un appui technique individualisé à quatre PMA supplémentaires, ce qui porte à 21 le nombre total de PMA qui ont bénéficié de cette modalité dans le cadre du Programme d'appui mondial depuis 2013⁹. Cet appui a consisté notamment à réaliser des bilans, mener des consultations avec les parties prenantes, élaborer des documents d'orientation pour les PNA et dispenser des formations sur certains sujets. Un atelier régional de formation pour la région du Pacifique s'est tenu du 28 au 31 mai 2018 à Nadi (Fidji), sur le thème de l'évaluation et de la hiérarchisation des options

⁵ Disponible à l'adresse : <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

⁶ Sont prises en compte dans la présente section les informations communiquées par les différents organes et organismes pour la trente-quatrième réunion du Groupe d'experts.

⁷ Voir <https://unfccc.int/node/28634>.

⁸ Voir <http://napexpo.org/2018>.

⁹ Ces quatre PMA sont Djibouti, la Gambie, la Guinée et le Sénégal. Les pays qui bénéficiaient déjà de cet appui sont les suivants : Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burundi, Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, Madagascar, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Tchad et Vanuatu.

en matière de planification des mesures d'adaptation. Quatre autres ateliers de formation régionaux sont prévus en 2018-2019 : deux en septembre 2018, pour l'Afrique, sur le thème du financement de l'action climatique, et deux autres en octobre 2018, un pour l'Asie et un pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le programme a aussi réuni des études de cas sur les PNA du Bangladesh, du Bénin, du Bhoutan, de la Gambie, d'Haïti, du Libéria, du Malawi, du Myanmar, du Niger, de la République démocratique du Congo et du Sénégal pour faciliter l'échange de données d'expérience.

13. De mars à août 2018, le PNUD a aidé trois autres PMA (Bénin, Haïti et Madagascar) à élaborer leurs propositions de financement et à les présenter au Fonds vert pour le climat.

14. La FAO a continué d'appuyer 7 programmes mondiaux et régionaux et 10 programmes nationaux, aidant ainsi 10 PMA et 22 pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine et des Caraïbes à mener des activités liées au processus d'élaboration et d'exécution des PNA. En outre, dans le cadre du Programme d'intégration de l'agriculture dans les plans nationaux d'adaptation¹⁰ mené conjointement par la FAO et le PNUD, 11 pays¹¹, dont 4 PMA, ont continué de recevoir un appui pour l'intégration dans leurs PNA des risques et des possibilités liés aux changements climatiques en ce qui concerne l'agriculture.

15. Entre mars et août 2018, le Réseau mondial pour les PNA a appuyé les activités relatives aux PNA ci-après dans les pays les moins avancés : analyse sexospécifique au Bénin, en Guinée, à Madagascar et au Togo ; campagnes d'information à Kiribati ; réalisation de bilan au Népal ; élaboration d'un projet de cadre relatif au PNA en Sierra Leone ; et ateliers sur la collecte de données sur les stratégies d'exécution en Éthiopie.

16. Le tableau ci-après résume les propositions de projets sur les PNA soumises par les pays en développement en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat au titre de la modalité d'appui aux PNA de son programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, qui peut allouer jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays, et du Fonds pour les PMA¹². Pour le Fonds vert pour le climat, les chiffres relatifs aux PMA sont indiqués entre parenthèses.

Résumé des propositions de projets visant à obtenir un financement du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour les pays les moins avancés pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation

Sources de financement	Région	Propositions		Fonds versés
		Nombre de propositions soumises	Nombre de propositions approuvées ou entérinées	
Fonds vert pour le climat	Afrique	-	11 (6)	8 (2)
	Asie et Pacifique	-	5 (3)	4 (2)
	Europe orientale	-	2	1
	Amérique latine et Caraïbes	-	8	6
Total (Fonds vert pour le climat)		60	26 (9)^a	20 (4)
Fonds pour les pays les moins avancés	Afrique	7	7	0
	Asie et Pacifique	2	2	0
	Amérique latine et Caraïbes	0	0	0
Total (Fonds pour les PMA)		9^b	9^b	0

¹⁰ Voir <http://www.fao.org/in-action/naps/en/>.

¹¹ Colombie, Gambie, Guatemala, Kenya, Népal, Ouganda, Philippines, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

¹² Voir décision B.13/09 du Conseil du Fonds vert pour le climat, par. e).

Note : Données établies d'après les chiffres fournis par les secrétariats du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial au 28 septembre 2018. Pour le Fonds vert pour le climat, les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pays les moins avancés.

^a Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, Équateur, Eswatini, Gabon, Kenya, Libéria, Madagascar, Mauritanie, Mongolie, Népal, Niger, Pakistan, République démocratique du Congo, République dominicaine, Uruguay et Zimbabwe.

^b Bangladesh, Niger, République démocratique du Congo, République démocratique populaire Lao, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan du Sud et Tchad.

C. État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

17. Le Groupe d'experts a pris note des informations fournies par le secrétariat du FEM concernant l'aide apportée aux PMA pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)¹³, qui sont résumées aux paragraphes 18 à 20 ci-après.

18. Au 24 août 2018, 263 projets émanant des PMA pour l'élaboration et la mise en œuvre des PANA avaient été approuvés par le Conseil du FEM pour financement par le Fonds pour les PMA depuis la création de celui-ci en 2001. La demande de ressources du Fonds pour les PMA continue d'excéder les fonds disponibles pour les nouveaux projets approuvés ; des contributions supplémentaires sont nécessaires d'urgence pour permettre au Fonds de répondre aux besoins prioritaires des PMA en matière d'adaptation.

19. Au 30 avril 2018, 18 propositions de projet d'exécution de PANA soumises par les PMA, d'un montant total de 157 millions de dollars, avaient été validées sur le plan technique par le secrétariat du FEM et attendaient que le Fonds pour les PMA dispose des ressources nécessaires. Onze autres propositions de projets, d'un montant total de 92 millions de dollars, avaient été approuvées par les centres de liaison opérationnels des pays et officiellement soumises pour examen technique par le secrétariat du FEM.

20. Au 30 juin 2018, les donateurs avaient annoncé des contributions d'un montant total de 1,33 milliard de dollars au Fonds pour les PMA, et le montant total des contributions versées s'élevait à 1,27 milliard¹⁴. Le plafond de financement est actuellement de 50 millions de dollars par PMA, un montant maximum de 10 millions de dollars par pays étant fixé pour la période 2018-2022.

21. Le Groupe d'experts a aussi noté que les PMA continuent de recourir aux orientations et aux conseils techniques pour réviser et actualiser leur PANA et s'est déclaré disposé à fournir un appui sur demande.

D. Mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des pays les moins avancés

22. Le Groupe d'experts a pris note des renseignements communiqués par le PNUD et le PNUE selon lesquels 144 négociateurs des PMA ont été formés dans le cadre du programme de renforcement des capacités à l'intention des négociateurs des PMA depuis 2013. Ce programme est financé à hauteur de 4,5 millions de dollars par le Fonds pour les PMA.

¹³ Voir le document du FEM publié sous la cote GEF/LDCF.SCCF.24/04 et les mises à jour fournies au secrétariat.

¹⁴ Voir la note de bas de page 13 ci-dessus.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour 2018-2019

A. Conseils techniques et appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation et au groupe de travail technique sur les PNA

1. PNA ouverts

23. Le Groupe d'experts a pris note des résultats positifs ci-après de l'exécution des PNA ouverts¹⁵ :

a) Les PNA ouverts ont permis d'expliquer brièvement et concrètement les moyens de mener à bien le processus d'élaboration et d'exécution des PNA au niveau national ;

b) Ils ont contribué à l'évolution et au développement en partant de la base du Cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable ;

c) Ils ont également permis de recenser des résultats importants découlant de l'application du Cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable, pour ce qui est notamment de la définition des systèmes, des connaissances et des méthodes à associer à certains systèmes et du rôle de différents acteurs et parties prenantes (voir chap. III.A.2 ci-après pour de plus amples précisions).

24. Le Groupe d'experts a aussi pris note de ce qu'un nombre croissant de pays demandent à participer aux PNA ouverts et de ce que bon nombre d'organisations expriment le souhait d'y contribuer.

25. Le Groupe d'experts a décidé de continuer de réaliser des études de cas sur les PNA dans d'autres pays, ainsi que dans des groupes de pays de la même région, afin qu'ils puissent envisager des démarches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation. Il a aussi décidé d'étudier les moyens d'associer encore plus activement les partenaires dans les domaines de compétences nécessaires aux PNA ouverts.

26. Le Groupe d'experts a noté que le groupe de travail technique sur les PNA a élaboré un document de réflexion consacré notamment aux sujets suivants :

a) Un descriptif de la notion de PNA ouvert ;

b) Une méthode pour la réalisation des études de cas sur les PNA ouverts ;

c) Une liste indicative de questions susceptibles d'être traitées dans le cadre des PNA ouverts ;

d) Une stratégie pour la mobilisation de partenaires.

2. Cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable

27. Le Groupe d'experts a examiné le projet de publication décrivant le Cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable. Le Cadre intégré vise à favoriser l'intégration des diverses méthodes d'évaluation dans les PNA et à faciliter l'examen des moyens de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable parallèlement aux PNA. Le Groupe d'experts a noté qu'il serait important d'inclure des exemples provenant des PMA sur les différents aspects du Cadre intégré, notamment sur l'éventuelle application du Cadre tout au long du processus. Il est convenu d'élaborer une version de synthèse de la publication pour faciliter la communication, en plus d'une version technique détaillée.

¹⁵ Des études de cas sur les PNA ouverts ont été menées à bien concernant le Bhoutan, Haïti, Madagascar, le Malawi et Tuvalu et ont été appliqués à la conception des ateliers de formation régionaux sur les PNA organisés en 2017.

28. Le Groupe d'experts a aussi pris note des résultats et des enseignements ci-après obtenus en appliquant le Cadre intégré pour orienter les ateliers de formation régionaux organisés dans le cadre de son programme de travail pour 2017-2018 et pour la mise en œuvre des PNA ouverts :

a) Le Cadre intégré a contribué à montrer comment une approche systémique permet d'effectuer des bilans ciblés, de réaliser des évaluations, de définir les mesures à prendre et d'en assurer le suivi, et de favoriser la cohérence et la synergie des activités d'adaptation à différentes échelles (dans le temps et en différents lieux), à différents niveaux (sectoriel, infranational et national) et dans différents cadres ;

b) Il est possible de définir de manière plus cohérente les systèmes appliqués dans un pays donné, en particulier pour les domaines qui ont été bien étudiés. Dans certains cas, un nombre limité de systèmes pourraient couvrir l'essentiel des mesures à prendre en matière d'adaptation dans un pays donné ;

c) Les parties prenantes et les acteurs (organismes et organisations) peuvent être clairement recensés et les principales lacunes ou zones de chevauchement peuvent être facilement déterminées ;

d) Les connaissances et les méthodes, y compris les indicateurs de succès et d'adéquation, sont plus faciles à associer à certains systèmes ;

e) Des progrès supplémentaires dans la formulation et l'harmonisation de la taxinomie et la nomenclature utilisées pour l'adaptation contribueraient à faciliter la collaboration entre secteurs et domaines d'activité, notamment le suivi et le contrôle des activités.

29. Le Groupe d'experts a aussi pris note des travaux menés dans le cadre du groupe de travail technique sur les PNA pour concevoir des suppléments aux directives sur l'élaboration et la mise en œuvre des PNA, qui décriront le Cadre intégré et les outils connexes, et il a décidé d'établir une liste des systèmes et des outils pertinents pour étoffer ces suppléments.

3. Suppléments aux directives sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation

30. Le Groupe d'experts a pris note des suppléments¹⁶ ci-après aux directives techniques sur l'élaboration et la mise en œuvre des PNA :

a) *Addressing Fisheries and Aquaculture in National Adaptation Plans – Supplementary Guidelines and Supplementary Material for Addressing Forests in National Adaptation Plans*, élaborés par la FAO ;

b) *Supplementary NAP guidelines for Systemic Subnational Adaptation: Experiences from the Local Climate Adaptive Living Facility (LoCAL)*, élaborés par le Fonds d'équipement des Nations Unies ;

c) *Integrating Disaster Risk Reduction in National Adaptation Plans: A supplement to NAP technical guidelines*, élaborés par le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ;

d) *Integrating Human Settlements in the National Adaptation Plans*, élaborés par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

31. Le Groupe d'experts a estimé que les suppléments jouent un rôle important en donnant une information détaillée sur certaines questions, mais qu'il demeure nécessaire de les aligner plus étroitement sur les directives pour renforcer les démarches intégratrices et éviter les approches cloisonnées. Il est convenu également de continuer de coopérer avec les organisations qui élaborent des suppléments pour étudier les moyens les plus efficaces de les aligner sur les directives.

¹⁶ En cours d'élaboration ou sur le point d'être achevés.

32. Le Groupe d'experts a décidé d'actualiser les lignes directrices concernant l'élaboration des suppléments pour y inclure des renseignements sur les moyens les plus efficaces de les relier au Cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable. En outre, le Groupe d'experts a étudié la possibilité d'élaborer des guides d'orientation concernant l'application des suppléments dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des PNA.

4. Suivi et évaluation des progrès accomplis dans l'exécution des plans nationaux d'adaptation

33. Le Groupe d'experts a pris note des éléments ci-après de l'exposé d'un spécialiste invité à contribuer au débat sur le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans l'exécution des PNA :

a) Une évaluation efficace des progrès dans le domaine de l'adaptation passe par des évaluations aussi bien descriptives qu'analytiques ;

b) Les évaluations descriptives peuvent être fondées sur des données nationales provenant de diverses sources, et les évaluations analytiques peuvent être fondées sur des profils de pays, des processus participatifs nationaux, des évaluations d'experts et des évaluations des progrès accomplis ;

c) Il existe des méthodes d'agrégation des données de base pour l'évaluation des progrès accomplis au niveau national (faisant intervenir, à titre d'exemple, un audit national et une synthèse systématique, une évaluation participative de l'alignement, et une évaluation des progrès par des experts) et d'agrégation des données issues d'une évaluation au niveau national pour l'évaluation des progrès accomplis au niveau mondial (faisant intervenir, à titre d'exemple, une métasynthèse portant sur les profils de pays, les descriptifs des progrès, les lacunes, l'adéquation et l'efficacité) ;

d) Les facteurs qui déterminent une évaluation efficace sont notamment les suivants : accepter et permettre l'évaluation pour une large gamme de contextes nationaux ; veiller à ce que les données et les méthodes utilisées permettent l'agrégation et la comparaison ; éviter autant que possible l'agrégation pour rendre compte de la diversité et des pratiques au niveau infranational ; veiller à la transposabilité théorique d'un niveau, d'un secteur et d'une institution à l'autre ; préférer les méthodes aux indicateurs ; permettre une évaluation et un examen longitudinaux des progrès dans le domaine de l'atténuation ; tenir compte de la diversité des valeurs et des principes ; et adopter des démarches transparentes, systématiques et rigoureuses.

34. Le Groupe d'experts a noté qu'outre leur utilité pour l'établissement des rapports nationaux, les PNA joueront un rôle important en facilitant les rapports au titre de l'Accord de Paris. Il est convenu d'étudier la façon dont les PNA peuvent rendre compte globalement de l'information sur l'adaptation au niveau national à l'appui des évaluations, et d'utiliser les résultats de cette analyse dans le cadre de nouvelles orientations techniques sur les PNA.

5. Tirer les enseignements des chocs climatiques

35. D'après des exposés présentés lors des Expos PNA et d'autres réunions récentes, le Groupe d'experts a noté que les données d'expérience relatives aux chocs climatiques (tempêtes, inondations, sécheresses et vagues de chaleur) offrent des enseignements utiles sur la façon dont les autorités et les populations réagissent et interviennent avant, pendant et après les chocs en question.

36. Le Groupe d'experts a noté que l'évolution de ces phénomènes apporte aussi de nouvelles indications sur la façon dont leurs effets évoluent et se propagent d'un système à l'autre. Ainsi, les effets des sécheresses se propagent lorsque, de pénuries d'eau immédiates dans la région considérée, on passe à des effets à plus long terme sur la production et les prix des produits de base et à des conflits, des flux migratoires et d'autres tensions qui peuvent prendre une dimension internationale. Dans certains cas, les chocs majeurs peuvent se répercuter en cascade tout au long des chaînes d'approvisionnement régionales.

37. Le Groupe d'experts a noté également que l'expérience aide à mettre en évidence les vulnérabilités d'une façon que ne permettent pas les méthodes d'évaluation courantes.

Elle aide à repérer les lacunes ou les défaillances des mesures qui étaient censées protéger les systèmes des effets attendus des changements climatiques. Elle contribue aussi à l'étude des synergies entre l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe et à la réflexion sur des démarches régionales pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation.

38. Le Groupe d'experts est convenu de continuer de donner aux pays l'occasion de mettre en commun leur expérience des chocs climatiques dans le cadre des Expos PNA, de manifestations parallèles, d'ateliers et d'autres réunions, en vue d'étudier à ses réunions ultérieures les moyens les plus efficaces d'utiliser ces données pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation.

6. Formation relative aux plans nationaux d'adaptation

39. Le Groupe d'experts a examiné la stratégie concernant la formation sur les PNA qui sera dispensée en 2019 dans le cadre de son programme de travail pour 2018-2019. Le Groupe d'experts invitera le groupe de travail technique sur les PNA à participer à la conception de cette formation, notamment à l'étude des groupes de pays possibles, au choix des thèmes de formation, à l'élaboration des modules de formation et à la proposition de participants, et à dispenser la formation.

40. Le Groupe d'experts a noté que les critères initiaux pour le regroupement des pays peuvent concerner l'étape à laquelle se trouve le pays dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PNA, la situation géographique, la langue, perspective d'apprentissage mutuel et d'échange, entre autres facteurs.

41. Le Groupe d'experts a décidé que les ateliers seront axés sur les thèmes qui présentent le plus d'utilité pour les pays concernés. Une attention particulière pourrait donc être accordée aux pays qui conservent un retard important dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA, tout en s'intéressant également à la mise en œuvre des PNA par des politiques, des projets et des programmes. Les sujets correspondant à chaque groupe de pays seront déterminés en consultation avec les pays intéressés.

7. Appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation grâce à la plateforme NAP Central

42. Le Groupe d'experts a pris note des améliorations qui continuent d'être apportées à la plateforme NAP central, au nombre desquelles la mise en œuvre des profils de pays et l'outil de suivi des PNA.

43. Le Groupe d'experts a noté que les PNA de 11 pays en développement figurent actuellement sur la plateforme NAP central¹⁷ et a invité tous les pays en développement à continuer de publier des informations sur leurs PNA et les résultats correspondants au moyen de cette plateforme.

8. Programme de travail du groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation

44. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis par le groupe de travail technique sur les PNA dans l'aide qu'il continue de lui apporter à l'appui de ses activités relatives aux conseils et à l'aide techniques concernant les PNA. Il a rappelé la réunion du groupe organisée à la quarante-huitième session des organes subsidiaires en avril 2018 pour examiner les progrès dans l'amélioration de la plateforme PNA central, les PNA ouverts, les activités de formation sur les PNA pour la période 2018-2019, les lacunes et les besoins des pays en développement concernant le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, les suppléments aux directives sur l'élaboration et la mise en œuvre des PNA et les approches intégrées. Des représentants de 15 organisations¹⁸ ont pris part à cette réunion.

¹⁷ Disponible à l'adresse <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

¹⁸ Fondation canadienne pour la vérification intégrée, Climate Service Center Germany, Conservation International, Agence allemande de coopération internationale, FAO, Partenariat mondial pour l'eau, Réseau mondial pour les PNA, Institut international de l'eau à Stockholm, Réseau pour l'action

45. Le Groupe d'experts a décidé de continuer de renforcer les activités du groupe de travail technique sur les PNA en poursuivant sa participation à la mise au point des méthodes techniques relatives aux PNA et sa collaboration stratégique avec les organisations compétentes et les centres et les réseaux régionaux.

46. Le Groupe d'experts a aussi décidé de continuer d'exploiter les possibilités qui s'offrent, à ses réunions lors des Expos PNA et des sessions de la COP et des organes subsidiaires, notamment, de faire progresser ses travaux.

B. Questions relatives à l'accès au Fonds vert pour le climat

47. Le Groupe d'experts a examiné le projet de rubrique des questions courantes devant répondre aux besoins et aux difficultés actuelles des pays concernant l'accès au financement du Fonds vert pour le climat pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Il a décidé que cette rubrique serait achevée et mise en ligne d'ici à fin à novembre 2018.

48. Le Groupe d'experts a pris note de la participation active du secrétariat du Fonds vert pour le climat à l'Expo PNA 2018 et a animé des séances destinées aux experts nationaux (équipes chargées des PNA et centres de liaison du Fonds) sur l'accès au financement du Fonds pour l'élaboration et l'exécution des PNA¹⁹. Il a aussi pris note de ce que le secrétariat du Fonds s'est déclaré disposé à participer à l'organisation de l'Expo PNA 2019, dont il est question au chapitre III.C ci-dessous.

C. Expos PNA

49. Le Groupe d'experts a examiné les points ci-après concernant les expos PNA : une publication sur les faits marquants des expos PNA, les modalités pratiques de l'Expo PNA 2019 et la stratégie relative aux expos PNA régionales et nationales.

50. Le Groupe d'experts a défini un ensemble de messages clefs et de thèmes qui aideraient à rendre compte de l'avancement technique du processus d'élaboration et d'exécution des PNA et constitueraient donc les principales composantes de cette publication. Ils seront accompagnés d'une série d'exemples de données, d'outils, de méthodes d'évaluation, de solutions d'adaptation, d'innovations technologiques et d'autres données d'expérience nationales concernant notamment les enseignements retirés des chocs climatiques. La publication sera fondée sur le contenu des expos PNA organisées jusqu'à présent et rendra compte des échanges et des résultats abondants qu'ont permis ces manifestations. Elle devrait être achevée d'ici à novembre 2018.

51. Le Groupe d'experts a examiné les premiers éléments d'un document d'orientation sur l'organisation de l'Expo PNA 2019, qui doit avoir lieu en avril 2019 en République de Corée. Les dates et le lieu exacts de la manifestation seront communiqués en temps voulu. La manifestation sera organisée sous le thème principal des expos PNA, « promouvoir les PNA ». Dans le prolongement des éditions précédentes, l'Expo PNA 2019 facilitera la communication sur les orientations techniques relatives aux PNA, et offrira un cadre pour l'échange de démarches novatrices concernant la mise en œuvre de l'adaptation et un cadre pour promouvoir le partenariat entre les pays et l'ensemble des acteurs concernés s'agissant des PNA.

52. Le Groupe d'experts prévoit de créer en octobre 2018 un groupe consultatif pour l'Expo PNA de 2019, composé de représentants des Parties, d'organes de la Convention et d'organisations compétentes, ainsi que des centres et réseaux régionaux. En collaboration avec le groupe de travail technique sur les PNA, le groupe consultatif aidera le Groupe d'experts à définir les thèmes de l'Expo PNA, à choisir les principaux orateurs, à élaborer

climatique des jeunes du Sri Lanka, PNUD, PNUE, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et OMM.

¹⁹ Voir <http://napexpo.org/2018/schedule>.

et à améliorer le programme de la manifestation ainsi qu'à mobiliser et à financer les participants.

53. Le Groupe d'experts a constaté que les expos PNA régionales aident à stimuler la participation des acteurs et des parties prenantes aux niveaux régional et national, et à approfondir leur compréhension du processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Il a décidé de renforcer le caractère interactif des manifestations afin de maximiser l'apprentissage. Deux expos PNA régionales supplémentaires doivent avoir lieu en 2018 : l'une durant la troisième Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement qui se tiendra à Libreville (Gabon) du 9 au 12 octobre 2018 et l'autre durant l'atelier du Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation pour les pays d'Amérique latine qui se tiendra du 22 au 24 octobre 2018. Ces expos PNA régionales seront organisées avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA.

54. Concernant les expos PNA nationales, le Groupe d'experts a pris note de ce que certains pays se sont déclarés disposés à organiser des expos PNA nationales pour renforcer l'adhésion politique et la sensibilisation et mobiliser et faciliter la participation de tous les acteurs et toutes les parties prenantes à l'échelle nationale. Il a également pris note de ce que certains pays ont demandé à être appuyés dans l'organisation de leurs expos PNA nationales. Le Groupe de travail a décidé de fournir des documents techniques à l'appui de ces manifestations, sur demande et dans la mesure du possible, en précisant bien toutefois qu'il ne pourrait pas assumer un rôle actif dans leur conduite.

D. Indications et avis techniques concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation

55. Le Groupe d'experts a poursuivi l'examen du projet de document sur les aspects à prendre en considération concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation.

56. Le document présentera des exemples de bonnes pratiques en matière d'adaptation des communautés, groupes et écosystèmes vulnérables aux changements climatiques et formulera des directives ou des recommandations concrètes à cet égard. Il portera également sur les liens entre les communautés et groupes vulnérables et les écosystèmes vulnérables dans lesquels ils vivent.

57. Le Groupe d'experts a décidé d'achever la rédaction du document en décembre 2018. Ce document fera partie des suppléments aux directives sur l'élaboration et l'exécution des PNA.

E. Exécution des plans nationaux d'adaptation

58. Le Groupe d'experts a poursuivi l'examen du mandat qui leur a été confié, à lui-même et au Comité de l'adaptation, par le SBI, à savoir envisager, dans la période qui suivrait l'Expo PNA de 2018, des moyens de prêter assistance à la réalisation des PNA²⁰. Compte tenu des observations formulées lors de l'Expo PNA, le Groupe d'experts a noté que les premières difficultés à relever concernent notamment l'accès au financement, la solidité des orientations et de la coordination, la capacité institutionnelle et technique à élaborer des projets acceptables par les banques et à les réaliser, le suivi et l'évaluation, et la participation effective des acteurs.

59. Le Groupe d'experts est convenu de consulter les Parties afin de définir plus précisément les besoins et les difficultés liés à la mise en œuvre des politiques, des projets et des programmes figurant dans leurs PNA. Il a décidé d'encourager les champions des PNA à promouvoir l'importance d'une direction ferme pour faciliter le déploiement des activités d'adaptation. Le Groupe d'experts a aussi décidé de coordonner ses activités avec

²⁰ FCCC/SBI/2017/19, par. 73.

celles du Comité de l'adaptation afin de garantir la complémentarité de leur action dans le cadre de ce mandat.

60. Le Groupe d'experts a noté qu'outre la mise en œuvre des politiques, des projets et des programmes définis dans les PNA, les pays devront continuer d'entreprendre des activités à l'appui du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et notamment veiller à l'efficacité des modalités de coordination et de direction ; recueillir, compiler, traiter et diffuser les données, les informations et les connaissances ; recenser et combler les lacunes et les besoins en matière de capacités ; évaluer les risques ; assurer le suivi, l'examen et l'actualisation, et la notification et la communication.

F. Établissement du profil des pays les moins avancés

61. Le Groupe d'experts a examiné sa stratégie en matière de suivi des progrès réalisés dans le cadre des PNA et les obstacles auxquels les pays les moins avancés continuent de se heurter. À cet égard, il a chargé chacun de ses membres de suivre la situation de certains PMA et de recenser les lacunes et les besoins prioritaires pour qu'ils les examinent à chacune de ses réunions. Pour ce faire, les membres bénéficieront de l'aide du secrétariat et consulteront les centres de liaison nationaux ainsi que d'autres partenaires concernés qui travaillent activement avec les pays. Les informations seront diffusées en ligne au moyen de l'outil de suivi des PNA et éclaireront les activités futures d'appui et de conseil techniques du Groupe d'experts.

G. Collaboration avec d'autres organes et programmes au titre de la Convention

62. Le Groupe d'experts a pris note des activités réalisées en collaboration avec d'autres organes et programmes relevant de la Convention depuis sa trente-troisième réunion. Les activités étaient les suivantes :

a) Participation aux travaux de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des plans d'action nationaux et aux travaux du Comité de l'adaptation sur le processus d'examen technique des mesures d'adaptation. Le Groupe d'experts a présenté ses travaux sur les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables²¹ à la réunion technique d'experts sur l'adaptation qui s'est tenue à la quarante-huitième session des organes subsidiaires ;

b) Participation à l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population²² du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

c) Poursuite de la collaboration avec le Comité exécutif de la technologie en vue de l'établissement d'un document relatif à l'adaptation des évaluations des besoins technologiques aux PNA ;

d) Collaboration avec le Comité permanent du financement sur les questions liées au financement de l'action climatique ;

e) Échange d'informations avec le Comité de Paris sur le renforcement des capacités concernant l'appui fourni aux pays les moins avancés en matière de renforcement des capacités et les potentiels domaines de collaboration²³ ;

f) Participation avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi à l'organisation de l'Expo PNA de 2018 et aux travaux du groupe de travail technique sur les PNA, ainsi qu'à la manifestation parallèle du programme de travail de Nairobi à la quarante-huitième session des organes subsidiaires. En conséquence, le Groupe d'experts a pris note de la demande de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) tendant à encourager les organisations partenaires du programme

²¹ Disponible à l'adresse <http://tep-a.org/sessions/technical-expert-meeting-2018/>.

²² Voir <https://unfccc.int/wim-excom/sub-groups/TFD>.

²³ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/LEG%20Intervention_PCCB.pdf.

de travail de Nairobi à produire des connaissances utilisables et à catalyser l'action, notamment en ce qui concerne les PNA, en coopération avec lui ;

g) Participation au dialogue sur les questions de genre afin d'apporter des précisions au sujet de ses travaux concernant les indications et avis techniques sur la prise en compte accrue d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA²⁴ ;

h) Participation au dialogue sur la recherche du SBSTA afin d'examiner les besoins des PMA en matière de recherche sur les changements climatiques et de renforcement des capacités dans le domaine de la recherche²⁵.

H. Dialogue avec le Gouvernement sierra-léonais

63. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec l'équipe du Gouvernement sierra-léonais chargée de l'adaptation des progrès accomplis, des difficultés rencontrées ainsi que des lacunes et des besoins recensés dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Dirigée par M. Brima S. T. Kebbie, Secrétaire permanent du Ministère des transports et de l'aviation, l'équipe était composée d'experts de l'Agence de protection de l'environnement, des Ministères de la pêche et des ressources marines, de l'aménagement du territoire, du logement et de l'environnement, de la planification et du développement économique, de la protection sociale, du tourisme et des activités culturelles, des transports et de l'aviation ainsi que de l'eau, du Comité national du tourisme, du Bureau de la sécurité nationale, de l'Agence météorologique de la Sierra Leone et d'un projet du Programme d'action national aux fins de l'adaptation (PANA) exécuté avec l'appui du Fonds international de développement agricole.

64. L'équipe a indiqué que la réalisation concrète de mesures d'adaptation a été engagée dans le seul cadre du PANA, et qu'il n'y a pas pour l'instant de réussites ou d'enseignements majeurs. Les membres de l'équipe ont présenté des informations détaillées au sujet de l'exécution du projet du PANA sur la prise en compte de l'adaptation dans la production agricole et dans la sécurité alimentaire en Sierra Leone²⁶, et sur la façon dont ce processus a amélioré la sensibilisation, renforcé les capacités et produit des enseignements préliminaires et des bonnes pratiques, de façon à éclairer l'élaboration et l'exécution du PNA de la Sierra Leone.

65. L'équipe a apporté les précisions suivantes concernant les progrès accomplis dans le cadre du PNA du pays :

a) Le lancement effectif du processus a eu lieu en mars 2018 ;

b) Il est mené par l'Agence de protection de l'environnement dans le cadre de la politique environnementale nationale (1997) et de la loi sur la protection de l'environnement (2004) ;

c) Il a été établi une stratégie prévoyant, entre autres activités, la création d'une équipe chargée du PNA, la tenue de consultations avec les parties prenantes, la conduite d'évaluations aux niveaux national, infranational et sectoriel, et l'établissement d'un document de PNA et des rapports de suivi des progrès ;

d) Un cadre est élaboré actuellement pour fixer la stratégie d'élaboration et d'exécution du PNA sierra-léonais avec le concours du Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation ;

e) Le processus s'appuiera sur les enseignements d'activités d'adaptation antérieures et en cours, en particulier dans le cadre du PANA, et tiendra compte des enseignements tirés de catastrophes récentes, parmi lesquelles les coulées de boues de portée catastrophique survenues à Freetown en août 2017 et l'épidémie à virus Ébola ;

²⁴ Voir <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/LEG%20Gender%20and%20NAPs.pdf>.

²⁵ Voir <https://unfccc.int/node/61001>.

²⁶ Disponible à l'adresse <https://www.thegef.org/project/integrating-adaptation-climate-change-agricultural-production-and-food-security-sierra-leone>.

f) L'Université de Sierra Leone mène des travaux de recherche utiles, dont une étude en cours sur l'égalité des sexes et l'adaptation aux changements climatiques en Sierra Leone ;

g) La Sierra Leone cherchera à s'inspirer de l'expérience de pays voisins comme le Libéria.

66. L'équipe a indiqué qu'un financement plus important est nécessaire au pays pour étendre le projet relevant du PANA mentionné au paragraphe 64 ci-dessus en couvrant un plus grand nombre des régions prioritaires prévues dans le PANA du pays. Elle a également signalé qu'un appui technique serait nécessaire pour progresser dans l'élaboration du PNA, notamment la compilation des bonnes pratiques pour constituer une source de connaissances pour la formulation du PNA et la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

67. Le Gouvernement sierra-léonais a officiellement demandé au Groupe d'experts de prêter assistance à son pays dans le cadre des PNA ouverts. Une stratégie d'aide prévoyant aussi la participation d'autres partenaires qui soutiennent ou soutiendront le pays dans l'élaboration et l'exécution de son PNA a été mise en place.

68. Le Gouvernement a convié les participants à la réunion à un voyage d'étude sur le thème des catastrophes liées au climat et de la réponse apportée au niveau local. Ils se sont rendus dans les lieux suivants : une localité côtière établie le long de la rivière numéro 2 à Freetown pour observer comment la population crée des revenus et améliore la résilience de ses moyens de subsistance en préservant l'écosystème côtier des effets des changements climatiques ; et la localité de Mortomeh, où une coulée de boue survenue en 2017 a causé des pertes massives en vies humaines, pour entendre les autorités et la population locale au sujet de leur expérience avant, pendant et après la catastrophe et des mesures prises par les autorités pour y faire face.

I. Dialogue avec les organisations compétentes

69. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec des représentants du secrétariat du FEM, du PNUD, du PNUE, de l'OMM et du Programme de recherche sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale au sujet des progrès et des évolutions récentes concernant l'appui fourni aux pays les moins avancés en matière d'adaptation et de la collaboration encore nécessaire à ces pays dans certains domaines (parmi lesquels les liens entre les PNA et les contributions déterminées au niveau national, les expos PNA, les formations sur les PNA pour 2019, les travaux du groupe de travail technique sur les PNA et la plateforme NAP Central). Il a pris note des contributions du secrétariat du Fonds vert pour le climat et de l'Institut international du développement durable dans ces domaines. Le reste du présent sous-chapitre résume les débats sur les évolutions récentes et la collaboration en matière d'appui aux PMA. On trouvera un résumé des informations relatives au soutien apporté aux sections B et C du chapitre II ci-dessus.

70. En ce qui concerne les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, le Groupe d'experts a rappelé aux organisations l'ambition qu'il s'est fixée tendant notamment à ce que tous les PMA aient formulé leur première génération de PNA d'ici à 2020. Le Groupe d'experts et les organisations ont noté que certains pays n'ont encore accompli aucun progrès notable et qu'il serait important d'examiner les causes qui peuvent l'expliquer, y compris le manque de soutien. Ils ont estimé important de faire le point sur l'appui fourni pour repérer les cas où celui-ci est faible ou inexistant. Ils ont décidé de continuer d'accentuer leurs efforts pour coordonner cet appui aux fins de l'élaboration et l'exécution des PNA. Ils ont noté que le groupe de travail technique sur les PNA, le calendrier relatif aux PNA et les échanges réguliers entre le Groupe d'experts et les organisations concernées jouent un rôle important dans la facilitation de la coordination.

71. Le secrétariat du FEM a présenté les principales caractéristiques de la stratégie de programmation du FEM en matière d'adaptation à l'intention du Fonds pour les PMA et du

Fonds spécial pour les changements climatiques (2018-2022)²⁷ et les améliorations opérationnelles apportées à cet égard concernant le Fonds pour les PMA, dont les principales sont indiquées ci-après :

a) La procédure de sélection et d'approbation des projets sera fondée sur un programme de travail adopté par le Conseil du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques, les projets étant sélectionnés en fonction de leur degré de priorité (voir par. 68 b) ci-dessous) plutôt que selon le principe du premier arrivé, premier servi, comme c'était le cas auparavant ;

b) Les propositions de financement seront classées selon : leur conformité avec les priorités et les besoins nationaux ; leur conformité avec la stratégie de programmation du FEM ; la possibilité d'obtenir ou de susciter le soutien ; le niveau de ressources du Fonds pour les PMA dont elles bénéficient ; et d'autres facteurs tels que la participation éventuelle du secteur privé, l'équilibre géographique, les circonstances exceptionnelles et les délais de validation technique ;

c) Le plafond de financement total pour chaque PMA a été relevé à 50 millions de dollars des États-Unis, avec un montant maximum de 10 millions de dollars par pays pour la période 2018-2022 ;

d) Une aide supplémentaire sera apportée aux PMA en matière de renforcement des capacités aux fins de la planification et de la programmation, notamment en intégrant la question du programme du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques dans les dialogues nationaux ; en organisant des ateliers sur l'élaboration de projets à l'intention des PMA ; en étudiant les initiatives régionales et mondiales en matière de renforcement des capacités, de gestion des connaissances et de mise en commun des enseignements ; et en incluant l'assistance technique dans la conception du projet ;

e) La pertinence actuelle de la réserve de projets du PANA qui ont été validés sur le plan technique par le secrétariat du FEM sera réévaluée et les projets seront alignés sur la stratégie du septième cycle de reconstitution des ressources du FEM.

72. Le Groupe d'experts et les organisations compétentes ont souligné l'importance de la synergie et de la cohérence des informations en matière d'adaptation dans le cadre des PNA et des contributions déterminées au niveau national. Les organisations ont recommandé au Groupe d'experts d'élaborer une note d'orientation sur la synergie et la cohérence des PNA et des contributions déterminées au niveau national et invité les pays à faire part des données d'expérience, des bonnes pratiques et des difficultés éventuelles à cet égard lors des manifestations parallèles du Groupe d'experts tenues en marge des conférences sur les changements climatiques ou des expos PNA.

73. Le Groupe d'experts a présenté les principaux aspects des programmes de l'Expo PNA de 2019 et des expos PNA régionales (dont on trouvera un résumé au chapitre III.C ci-dessus) et invité les organisations compétentes à faire des observations sur les thèmes, l'organisation des manifestations, la mobilisation des participants et le soutien qui leur est fourni. Les organisations ont formulé des observations préliminaires, proposant notamment d'ajouter comme thèmes supplémentaires la question des liens entre les PNA et les contributions déterminées au niveau national et l'évaluation des progrès accomplis avant l'Expo PNA de 2019. Elles se sont déclarées à nouveau disposées à participer activement à l'organisation des expos PNA.

74. Le Groupe d'experts a présenté l'état d'avancement des travaux préparatoires concernant la formation sur les PNA (voir chap. III.A.5 ci-dessus). Les organisations ont souligné que la formation assurée par le Groupe d'experts est déterminante pour aider les pays à mettre au point des stratégies et des cadres en vue de la participation effective de tous les partenaires aux PNA.

75. Le Groupe d'experts a rappelé aux organisations concernées la recommandation formulée par le groupe de travail technique sur les PNA à sa réunion tenue en marge de la

²⁷ Disponible à l'adresse <https://www.thegef.org/events/gef-climate-change-adaptation-strategy-2018-2022-ldcf-and-sccf>.

quarante-huitième session des organes subsidiaires, selon laquelle les organisations devraient continuer de communiquer des éléments d'information à inclure sur la plateforme NAP Central concernant les progrès accomplis pour ce qui est d'aider les pays à mettre au point les PNA et d'inscrire les manifestations et les activités relatives aux PNA au calendrier PNA. Il a invité les organisations à continuer de communiquer ces éléments lorsqu'ils existent, et à collaborer avec les pays pour mettre en commun les résultats et les conclusions utiles que l'élaboration et l'exécution des PNA ont apporté. Les organisations ont suggéré qu'il serait utile d'aider les pays à mettre en place des systèmes de gestion des connaissances en vue de l'audit de leurs activités d'adaptation afin qu'ils puissent enregistrer systématiquement leurs progrès en la matière et être mieux préparés pour contribuer efficacement au cadre de transparence et au bilan mondial prévus par l'Accord de Paris.

76. Les organisations ont salué les efforts constants déployés par le Groupe d'experts en vue de faciliter la coordination des activités et la collaboration à l'appui des PMA.

J. Aperçu des activités prioritaires pour 2018-2019

77. Un certain nombre d'activités prévues dans le programme de travail du Groupe d'experts pour 2018-2019 ont été menées à bien, parmi lesquelles :

a) Appuyer l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le cadre des PNA en établissant un cadre de référence applicable à l'évaluation, en dirigeant la collecte et l'analyse des données, en encourageant les organisations concernées à y participer, en organisant une réunion d'experts des Parties et en faisant rapport au SBI²⁸ ;

b) Formuler des recommandations à l'intention du SBI sur la mise à jour du programme de travail en faveur des PMA²⁹ ;

c) Recenser les lacunes et les besoins en matière d'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions de la Conférence des Parties à sa vingt et unième session³⁰ ;

d) Contribuer à l'Expo PNA qui s'est tenue du 4 au 6 avril à Sharm El Sheikh³¹ et à l'Expo PNA régionale qui s'est tenue lors de la onzième Conférence internationale sur l'adaptation à l'échelle locale³².

78. Les autres activités prioritaires comprennent l'élaboration d'une stratégie et d'un programme en vue de la formation de 2019 sur la mise en œuvre des PNA, l'organisation d'expos PNA régionales et l'avancement des préparatifs de l'Expo PNA de 2019 dont il est question au chapitre III.C ci-dessus.

79. Avant la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties, le Groupe d'experts aura achevé l'élaboration du Cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable, du rapport technique sur la prise en compte des communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans les PNA et de la publication sur les faits marquants des expos PNA. Il continuera également de publier en ligne les questions courantes s'agissant du Fonds vert pour le climat et des PNA.

80. Ses autres activités essentielles recouvrent l'examen du mandat émanant du SBI concernant les conseils relatifs à l'exécution des PNA, l'élaboration en cours des PNA ouverts, la préparation de ses réunions et la participation efficace à la vingt-quatrième session de la COP.

²⁸ Pour plus d'informations, voir le document FCCC/SBI/2018/6 et le page Web <https://unfccc.int/node/28634>.

²⁹ Voir le document FCCC/SBI/2018/4, par. 62 à 66.

³⁰ Voir le document FCCC/SBI/2018/4, par. 50 à 52.

³¹ Voir <http://napexpo.org/2018>.

³² Voir <http://napexpo.org/malawi>.

Annexe**Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés
au 21 août 2018**

M. Erwin Künzi	Autriche
M ^{me} Sonam Khandu	Bhoutan
M. Idrissa Semde	Burkina Faso
M ^{me} Beth Lavender	Canada
M. Kenel Delusca	Haïti
M ^{me} Michelle Winthrop	Irlande
M. Benon Yassin	Malawi
M. Ram Prasad Lamsal	Népal
M. Aderito Santana	Sao Tomé-et-Principe
M ^{me} Hana Hamadalla Mohamed	Soudan
M. Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
M ^{me} Mery Yaou	Togo
M. Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
